

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 298

présenté par
M. Caresche

ARTICLE 63

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« trois ans »

les mots :

« six mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.